

SINÉMURIEN CENTRE D'ENFOUISSEMENT

Les élus ne lâchent pas le morceau

Lors de la dernière assemblée générale de la communauté de communes du Sinémurien (CCS), ce lundi, les élus ont voté, à l'unanimité, une nouvelle délibération contre le projet d'extension d'activités du centre d'enfouissement.

Les mois défilent et l'opposition ne varie pas d'un iota parmi les élus de la communauté de communes du Sinémurien (CCS). Le 9 juin 2015, ces derniers avaient déjà pris une résolution, votée à l'unanimité, demandant la fermeture définitive de la décharge le 7 janvier 2018. « Cela aurait pu se terminer dans des conditions sereines, mais la société d'exploitation Coved a décidé de mettre le feu aux poudres », lance Richard Racine, président de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine de l'Auxois (Aspa).

« Capacités insuffisantes fin 2017 en Côte d'Or »

Le 5 janvier dernier, cette société a adressé un « porter à connaissance » de 56 pages, signé par Éric Theilhard, directeur délégué Grand Est, à l'attention de Christiane Barret, préfète de Côte-d'Or, pour prolonger l'activité du site jusqu'au 31 décembre 2022. Ce document a été transmis directement à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Bourgogne-Franche-Comté, qui va réaliser un « rapport de situation d'ici six mois maximum », comme le confiait Alain Szymczak, un responsable.

Durant cette période, les élus des communes concernées (Vic, Genay, Millery, Semur...) seront sondés. D'ailleurs, le 18 janvier dernier, la société Coved leur a remis le « porter à connaissance » lors d'une visite du centre d'enfouissement, puis d'une réunion à l'ini-



■ La demande de prolongation d'activités de la société d'exploitation Coved a créé des remous. Photo Damien RENOULET

tiative de Joel Bourgeot, sous-préfet de Montbard. Ce « porter à connaissance », que nous avons consulté dans son intégralité, demande ainsi une « modification de la durée d'exploitation de cinq ans (jusqu'au 31 décembre 2022) selon les recommandations du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) ». Dans son argumentaire, la société Coved reprend le PDEDMA – dont la dernière version date de juillet 2012 – qui « indique à plusieurs reprises que les capacités actuelles de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels fin 2017 sont insuffisantes au niveau de la Côte-d'Or et qu'il faut maintenir les sites actuels en activités ».

Deux autres modifications sont inscrites dans le « porter à connaissance » : la mise en application des 15 % de réception de déchets issus des départements limitrophes et la réception de déchets industriels banals ultimes, triés à la source, et non issus de centre de tri.

Éric Theilhard explique que ces modifications sont « justifiées par les circonstances et n'ont pas pour effet de provoquer une quelconque atteinte significative à l'environnement ».

Une nouvelle délibération de la CCS à l'unanimité

Si le dossier recueille un avis favorable auprès de la Dreal, celui-ci sera transmis au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst), qui rendra lui aussi un avis. Avant la décision finale rendue par la préfète. En attendant, la communauté de communes a pris une nouvelle délibération ce lundi, réitérant, à l'unanimité, sa « demande du tonnage annuel à 55 400 tonnes, la fermeture définitive au plus tard le 8 janvier 2018 et la remise en état du site », conformément à l'autorisation d'exploitation accordée pour dix ans par arrêté préfectoral du 13 mars 2006.

Damien Renoulet

REPÈRES

Nouveau rassemblement le 5 février

Le 8 janvier dernier, l'ASPA a lancé un compte à rebours « symbolique » devant le centre d'enfouissement. Jusqu'à janvier 2018, un rendez-vous se tiendra par mois. Environ quatre-vingt ont participé à ce premier rendez-vous. Le second est prévu vendredi 5 février prochain, à 14 heures. Par ailleurs, depuis le 8 janvier, l'Aspa transmet, au compte-gouttes un courrier type, à l'attention de Christiane Barret, préfète de Côte d'Or. Cent cinquante lettres ont déjà été envoyées, à raison de dix lettres par jour.

Le cas de la piscine d'Époisses crée des remous

Il a été question, lors de la dernière assemblée générale de la communauté de communes du Sinémurien, des travaux concernant la piscine intercommunale d'Époisses, construite en 1971, au moment d'aborder le débat d'orientations budgétaires. Ce sujet est loin de faire l'unanimité parmi les élus, voir même entre Marc Patriat, président de la CCS et sa vice-présidente, la Semuroise Catherine Sadon.

Comme une partie des élus locaux, l'actuelle maire de Semur-en-Auxois freine des quatre fers sur deux choses : le coût des travaux, dont la facture gonfle à mesure que le temps file. D'un budget prévisionnel à 200 000 €, le devis actuel avoisine les 700 000 €. Le second point concerne la date de la décision. Le vote en conseil communautaire devrait intervenir « en mai », selon



■ Le montant des travaux de la piscine intercommunale d'Époisses avoisinerait les 700 000 €. Photo Archives LBP

Marc Patriat. Ce qui ne semble pas la satisfaire. « Ne faudrait-il pas attendre la fusion des communautés de communes, le 1^{er} janvier 2017, pour avoir une vision plus globale des choses », interroge-t-elle. « Faut-il se lancer dans cette rénovation alors que cette piscine a toujours été déficitaire ? », demande un élu.

De son côté, Marc Patriat, qui se dit « favorable à ces travaux », explique que « la fusion ne change strictement rien au problème ». Et de poursuivre : « Je veux bien réfléchir, mais agir, c'est mieux. On espère commencer les travaux à l'automne pour une ouverture d'ici avril-mai 2018 ». Si on évoque une éventuelle fermeture en cas de « non » lors du vote, ce dernier craint un « effet domino dans nos territoires. »

Damien Renoulet